

**FICHE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE****ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES****DISTRICT DES SAULES****QUARTIER DUBERGER-LES SAULES****ZONE VISÉE : 22616Cb****MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 4****RESPONSABLE : SÉBASTIEN PAQUET**

Fiche n°01

N° SDORU 2018-07-129

VERSION DU 2018-07-27

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE

Au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement, au nord de la rue Provinciale et à l'est de la rue Philippe-Paradis

OBJET DE LA DEMANDE

- Modification au plan de zonage (Annexe I)
- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification
- Plan de participation publique

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Un local de musique est en opération dans le bâtiment situé au 160, avenue Saint-Sacrement. Des musiciens, amateurs ou non, peuvent y jouer de la musique. Un musicien y fait du « coaching » et de la production musicale se fait parfois sur place.

Il est proposé d'ajouter le groupe C3 Lieu de rassemblement aux usages autorisés dans la zone. Cet usage correspond à l'activité principale exercée dans le local, soit un lieu de pratique de la musique. Le tout cadre bien avec la vocation commerciale du secteur. Il est à noter qu'il n'y a aucune résidence à proximité.

MODIFICATION PROPOSÉE**Usages autorisés**

Ajouter - C3 Lieu de rassemblement